

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 19 juin 2012 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, jeudi 28 juin 2012, à 19 h 30.

I. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur Jean Gratton ouvre la séance et constate le quorum.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

Jean Gratton	vice-président
Jeannine Barsalou	
Georgette Beauregard Boivin	
Patrick Carrier	
France Choinière	
Marion d'Astou	
Luc Gagné	
Danny Lamoureux	
Michel Landry	
Pierre Lavoie	
Marie Claude Noiseux	
Serge Poirier	
Jacqueline Richard Lemoine	
Manon St-Louis	
Chantal Vallières Brodeur	
Danny Aubin	commissaire parent au primaire
Claude Nadeau	commissaire parent au secondaire

Sont également présents :

André Messier	directeur général
Pierre Charland	directeur général adjoint
Eric Racine	directeur général adjoint et secrétaire général

Sont absents :

Philippe Beaudin	
Brigitte Bourgeois	
Guy Gaudord	
Simon Gnocchini Messier	
Donald Tétreault	
Guy Vincent	président

Assistent également à la séance :

Jimmy Fournier	directeur, Service des ressources humaines
Jean Clavey	directeur, Service des ressources matérielles
Robert Chicoine	directeur, Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Kathlyn Morel	directrice, Services éducatifs

I4CC1112-188

I.1 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Georgette Beauregard Boivin et appuyé par monsieur Claude Nadeau :

D'

Adopté à l'unanimité.

3. **DIRECTION GÉNÉRALE**

3.5 **NOMINATION – DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT À L'ÉCOLE ST-EUGÈNE : ADOPTION**

Ce point est retiré.

3.6 **NOMINATION – DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE EURÉKA : ADOPTION**

Ce sujet est retiré.

3.7 **ENTENTE DE PRINCIPE – LOISIRS DE GRANBY**

Ce sujet est retiré.

4. **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

4.2 **PROTOCOLE D'ENTENTE – DUNHAM : ADOPTION**

Ce sujet est retiré.

4.4 **PROTOCOLE D'ENTENTE – BROMONT : ADOPTION**

Ce sujet est retiré.

4.5 **DEMANDES DE RÉVISION**

14CC1112-189

a) **DOSSIER # 11-12-004**

CONSIDÉRANT les modalités relatives aux demandes de révisions de décisions concernant un élève, adoptées par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 25 août 2009;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Démarche de traitement d'une demande ou d'une plainte* de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que les parents d'un élève ont déposé une demande de révision de cette décision devant le secrétaire général de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a confié l'étude de cette demande de révision à un Comité de révision formé de trois commissaires;

CONSIDÉRANT que le Comité de révision a procédé à l'analyse de la demande de révision et a fait rapport de ses recommandations au Conseil des commissaires le 28 juin 2012;

CONSIDÉRANT que le Comité de révision a permis à l'ensemble des intervenants au dossier de présenter leurs observations;

Il est proposé par monsieur Michel Landry et appuyé par madame Manon St-Louis :

QUE le Conseil des commissaires confirme la décision prise par la direction de l'unité administrative ainsi que du Comité de révision.

Adopté à l'unanimité.

14CC1112-190

b) **DOSSIER # 11-12-005**

CONSIDÉRANT les modalités relatives aux demandes de révisions de décisions concernant un élève, adoptées par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 25 août 2009;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Démarche de traitement d'une demande ou d'une plainte* de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que les parents d'un élève ont déposé une demande de révision de cette décision devant le secrétaire général de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a confié l'étude de cette demande de révision à un Comité de révision formé de trois commissaires;

CONSIDÉRANT que le Comité de révision a procédé à l'analyse de la demande de révision et a fait rapport de ses recommandations au Conseil des commissaires le 28 juin 2012;

CONSIDÉRANT que le Comité de révision a permis à l'ensemble des intervenants au dossier de présenter leurs observations;

Il est proposé par madame Manon St-Louis et appuyé par madame Marie Claude Noiseux :

QUE le Conseil des commissaires confirme la décision prise par la direction de l'unité administrative ainsi que du Comité de révision.

Adopté à l'unanimité.

14CC1112-191

c) **DOSSIER # 11-12-006**

CONSIDÉRANT les modalités relatives aux demandes de révisions de décisions concernant un élève, adoptées par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 25 août 2009;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Démarche de traitement d'une demande ou d'une plainte* de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que les parents d'un élève ont déposé une demande de révision de cette décision devant le secrétaire général de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a confié l'étude de cette demande de révision à un Comité de révision formé de trois commissaires;

CONSIDÉRANT que le Comité de révision a procédé à l'analyse de la demande de révision et a fait rapport de ses recommandations au Conseil des commissaires le 28 juin 2012;

CONSIDÉRANT que le Comité de révision a permis à l'ensemble des intervenants au dossier de présenter leurs observations;

Il est proposé par madame Georgette Beauregard Boivin et appuyé par madame Jacqueline Richard Lemoine :

QUE le Conseil des commissaires renverse la décision prise par la direction de l'unité administrative et confirme la décision du Comité de révision de permettre à l'élève de poursuivre son cheminement scolaire à son école de quartier.

Adopté à l'unanimité.

14CC1112-192

d) **DOSSIER # 11-12-007**

CONSIDÉRANT les modalités relatives aux demandes de révisions de décisions concernant un élève, adoptées par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 25 août 2009;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Démarche de traitement d'une demande ou d'une plainte* de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que les parents d'un élève ont déposé une demande de révision de cette décision devant le secrétaire général de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a confié l'étude de cette demande de révision à un Comité de révision formé de trois commissaires;

CONSIDÉRANT que le Comité de révision a procédé à l'analyse de la demande de révision et a fait rapport de ses recommandations au Conseil des commissaires le 28 juin 2012;

CONSIDÉRANT que le Comité de révision a permis à l'ensemble des intervenants au dossier de présenter leurs observations;

Il est proposé par monsieur Pierre Lavoie et appuyé par madame Marie Claude Noiseux :

QUE le Conseil des commissaires confirme la décision prise par la direction de l'unité administrative ainsi que du Comité de révision.

Adopté à l'unanimité.

19 h 48 : Monsieur Danny Aubin dénonce son intérêt et quitte la salle.

14CC1112-193

e) **DOSSIER # 11-12-008**

CONSIDÉRANT les modalités relatives aux demandes de révisions de décisions concernant un élève, adoptées par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 25 août 2009;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Démarche de traitement d'une demande ou d'une plainte* de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que les parents d'un élève ont déposé une demande de révision de cette décision devant le secrétaire général de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a confié l'étude de cette demande de révision à un Comité de révision formé de trois commissaires;

CONSIDÉRANT que le Comité de révision a procédé à l'analyse de la demande de révision et a fait rapport de ses recommandations au Conseil des commissaires le 28 juin 2012;

CONSIDÉRANT que le Comité de révision a permis à l'ensemble des intervenants au dossier de présenter leurs observations;

Il est proposé par monsieur Patrick Carrier et appuyé par madame France Choinière :

QUE le Conseil des commissaires confirme la décision prise par la direction de l'unité administrative ainsi que du Comité de révision.

Adopté à l'unanimité.

19 h 49 : Monsieur Danny Aubin revient dans la salle.

14CC1112-194

f) **DOSSIER # 11-12-009**

CONSIDÉRANT les modalités relatives aux demandes de révisions de décisions concernant un élève, adoptées par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 25 août 2009;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Démarche de traitement d'une demande ou d'une plainte* de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que les parents d'un élève ont déposé une demande de révision de cette décision devant le secrétaire général de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a confié l'étude de cette demande de révision à un Comité de révision formé de trois commissaires;

CONSIDÉRANT que le Comité de révision a procédé à l'analyse de la demande de révision et a fait rapport de ses recommandations au Conseil des commissaires le 28 juin 2012;

CONSIDÉRANT que le Comité de révision a permis à l'ensemble des intervenants au dossier de présenter leurs observations;

Il est proposé par madame Jacqueline Richard Lemoine et appuyé par madame Georgette Beuregard Boivin :

QUE le Conseil des commissaires confirme la décision prise par la direction de l'unité administrative ainsi que du Comité de révision mais facilite la poursuite de la scolarisation dans la nouvelle école d'accueil.

POUR : 10

CONTRE : 4

ABSTENTION : 1

Adopté à la majorité.

g) **DOSSIER # 11-12-010**

Sujet retiré : plainte annulée.

7. RESSOURCES FINANCIÈRES

I4CC1112-195

7.1 BUDGET 2012-2013 DES ÉTABLISSEMENTS

CONSIDÉRANT les articles 95, 110.4 et 276 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT que le budget 2012-2013 des écoles et des centres de la Commission scolaire a été adopté par leur conseil d'établissement respectif;

CONSIDÉRANT que ces budgets doivent être approuvés par la Commission scolaire pour avoir effet;

CONSIDÉRANT les budgets 2012-2013 déposés;

Il est proposé par monsieur Michel Landry et appuyé par monsieur Danny Lamoureux :

D'approuver les budgets 2012-2013 des écoles et des centres de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tels que déposés à l'exception des écoles suivantes :

De la Clé-des-Champs
De la Haute-Ville
Du Premier-Envol
Eurêka
St-Eugène
St-François-d'Assise
St-Léon
Ste-Marie

de donner mandat au directeur général d'approuver les budgets de ces établissements.

POUR : 10

CONTRE : 4

ABSTENTION : 1

Adopté à la majorité.

I4CC1112-196

7.2 BUDGET 2012-2013 DE LA CSVDC

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire du Val-des-Cerfs doit adopter et transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2012-2013;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 3 179 776 \$ supérieur à 22 % du surplus accumulé au 30 juin 2011 exception faite de la valeur comptable nette des terrains soit 476 017 \$;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 11 720 173 132,00 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2012-2013;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que le taux de taxe scolaire est fixé à 0,293559 \$;

CONSIDÉRANT que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

Il est proposé par madame Marion d'Astou et appuyé par monsieur Serge Poirier :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,293559 \$.

POUR : 11

CONTRE : 4

ABSTENTION : 0

Adopté à la majorité.

8. **RESSOURCES MATÉRIELLES**

14CC1112-197

8.5 **CONTRAT DE PROFESSIONNELS POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À GRANBY – ADOPTION**

CONSIDÉRANT la démonstration indéniable d'un manque de locaux pour la région de Granby dès septembre 2013;

CONSIDÉRANT l'autorisation imminente d'un projet par le MELS, que ce soit dans le cadre du PQI 11-16 ou 12-17;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres qualitatif public réalisé, conformément aux règles de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et des règlements en découlant sur les contrats de construction et de services comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le Comité de sélection nommé par le Conseil des commissaires le 14 juin 2012;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection;

CONSIDÉRANT l'analyse faite à la séance de travail du 28 juin 2012 et l'aval reçu;

Il est proposé par madame Chantal Vallières Brodeur et appuyé par monsieur Pierre Lavoie :

D'OCTROYER les contrats de services des professionnels dans le dossier de l'agrandissement d'une école primaire à Granby, conditionnellement à l'autorisation par le MELS d'un projet de construction ou la permission de lancer l'opération de préparation de plans et devis pour une école primaire de Granby :

Volet : Architecture

Vincent Leclerc + Associés Architectes

Volet : Ingénierie en mécanique et électricité

EXP.

Volet : Ingénierie en structure et génie civil

Dessau

Conformément aux modalités définies dans les documents d'appels d'offres.

Adopté à l'unanimité.

9. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

14CC1112-198

9.1 CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE 2012-2017 : ADOPTION

CONSIDÉRANT que la proposition déposée par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs a été unanimement acceptée par l'ensemble des transporteurs d'autobus;

CONSIDÉRANT que cette entente permettra à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs d'équilibrer le budget du transport scolaire;

CONSIDÉRANT que le MELS autorise la signature d'un contrat pour une durée de cinq ans;

Il est proposé par madame Marie Claude Noiseux et appuyé par madame Manon St-Louis :

D'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire à signer les contrats de transport conformément à l'entente négociée avec le Comité de négociation des représentants des transporteurs.

Adopté à l'unanimité.

10. DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

14CC1112-199

10.1 RAPPEL DE LA PROPOSITION DE DÉPÔT – POLITIQUE DU TRANSPORT (MME BARSALOU)

- Je, Jeannine Barsalou, commissaire, propose et demande que le Conseil priorise la révision de la politique dans son plan de travail pour l'année 2012-2013. Monsieur Claude Nadeau appuie la proposition.

POUR : 14

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

Adopté à la majorité.

14CC1112-200

- Je, Jeannine Barsalou, propose d'adopter un moratoire de gratuité pour le transport des élèves du secteur de l'école Mgr-Desranleau inscrits au Programme d'éducation internationale à l'école Jean-Jacques-Bertrand et ce, jusqu'à la fin des travaux de révision de la Politique du transport. Madame Marion d'Astou appuie la proposition.

POUR : 9

CONTRE : 6

ABSTENTION : 0

Adopté à la majorité.

14CC1112-201

16. LEVÉE DE L'AJOURNEMENT (20 h 04)

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par monsieur Patrick Carrier et appuyé par madame Marie Claude Noiseux :

DE lever l'ajournement.

Adopté à l'unanimité.

président

"

"

"

"

"

"

secrétaire général

"

"

"

"

"

"